



Communication aux propriétaires de navires d'une longueur hors tout égale ou supérieure à 12 mètres

Concerne: la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)

Le Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI), dont la Suisse fait également partie, a adopté en 1995 un amendement à l'Annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL). Cet amendement a été accepté par arrêté du Conseil fédéral en date du 16.10.1996. Il est de ce fait également obligatoire pour les navires battant pavillon suisse.

L'Annexe V dont il est question contient les dispositions relatives à la prévention de la pollution par les ordures rejetées des navires. La Règle 3 prévoit l'interdiction de l'élimination de substances plastiques et précise à quelles conditions les autres ordures peuvent être immergées en mer. La Règle 5 définit les zones spéciales ainsi que les dispositions plus sévères qui y sont applicables.

La nouvelle Règle 10 établit qu'une pancarte contenant les dispositions des Règles 3 et 5 figure sur tous les navires d'une longueur hors tout égale ou supérieure à 12 mètres. Ces dispositions doivent être rédigées dans l'une des langues nationales, plus le français ou l'anglais (quand ces deux dernières langues ne comptent pas comme langues nationales).

Tout navire d'une jauge brute égale ou supérieure à 400 tonneaux et tout navire autorisé à transporter 15 personnes ou plus doit en outre tenir à bord un "plan de gestion des ordures" ainsi qu'un "registre des ordures".

Ces dispositions sont valables pour les nouveaux navires depuis le 01.07.1997. Pour les navires construits avant cette date, elles **entrent en vigueur le 01.07.1998**. La pancarte ainsi que le "plan de gestion des ordures" et le "registre des ordures" doivent par conséquent faire partie de l'équipement obligatoire des navires de telles tailles.

L'affiche obligatoire en quatre langues peut être commandée auprès du:

CRUISING CLUB DE SUISSE
Marktgasse 9
3000 Bern 7
Tel. 031 310 11 00
Fax. 031 310 11 09
Email: ccs@ccs-cruising.ch
www.ccs-cruising.ch